

*Le Chargé d'affaires a. i. de Suisse à Rome, E. Broye,
au Directeur de la Division du Commerce du Département de
l'Economie publique, W. Stucki*

L

Rome, 23 février 1935

Nous vous avons tenu au courant des démarches que nous avons faites ces derniers jours auprès de M. le Ministre Ciancarelli et auprès de M. Anzilotti en vue de défendre nos intérêts à l'égard des dispositions du décret ministériel du 16 février 1935¹. Nous attendons depuis hier matin d'être convoqués au Ministère des Corporations pour prendre connaissance des dispositions qui auront été prises à l'égard des importations provenant de Suisse.

Nous sommes harcelés de correspondances, de téléphones et de visites d'importateurs italiens et d'industriels suisses vivement préoccupés, et non sans raisons, par la situation actuelle. Comme vous le savez, nous faisons tout notre possible pour aboutir, dans le plus bref délai, à une solution favorable des difficultés en présence desquelles nous nous trouvons. Nous devons absolument obtenir les plus grandes facilités possibles et je crois que, le cas échéant, nous pourrions mettre en pratique notre menace d'interdire l'importation italienne jusqu'à ce que le Gouvernement Royal soit revenu à la raison.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de vous le dire, nous avons l'impression que des mesures sévères de rétorsion sont le seul langage que comprendra le Gouvernement italien. Il n'est pas inutile de relever ici, pour résumer la situation, que le grand obstacle qui se présente sur notre chemin est constitué par le Ministère des Finances². Nous sommes convaincus que le Ministère Royal des Affaires Etrangères et le Ministère des Corporations font de leur mieux pour trouver une solution raisonnable, et nous avons l'impression qu'il existe une profonde divergence de vues en matière de politique économique entre les deux premiers Ministères précités et le Ministère des Finances. — Les dispositions qui font l'objet du décret-loi du 16 février 1935 ont éveillé non seulement à l'étranger, mais en Italie même un profond mécontentement. Un très haut fonctionnaire, avec lequel nous avons eu une conversation mercredi, a en somme assez bien résumé le point de vue général en nous disant, pour se «sfogare», ainsi qu'il l'a déclaré lui-même: «A quoi sert à un pays d'équilibrer sa balance commerciale si, pour atteindre ce but, il doit ruiner la population?» «Je préférerais», a-t-il ajouté, «avoir une balance passive et savoir que j'ai derrière moi un peuple d'individus prospères». Les mesures que prend l'Italie pour défendre la lire, — car c'est à ceci que se réduit le problème —, sont des mesures presque désespérées qui ont fait une fort mauvaise impression à l'étranger et qui menacent sérieusement la stabilité des banques.

1. Assujettissant à une licence d'importation du Ministère des Finances, toutes les marchandises, avec quelques rares exceptions, en provenance de l'étranger.

2. Depuis le 24 janvier, P. Thaon di Revel a remplacé G. Jung à la tête de ce ministère.

7 MARS 1935

305

Vous vous souviendrez qu'à la fin de l'année passée, nous n'avions guère lieu de nous plaindre du traitement qui nous avait été réservé en matière de contingentements. Nous avons un peu espéré que les bonnes dispositions dont le Gouvernement italien avait fait preuve à notre égard se prolongeraient en 1935. Les retards apportés par le Ministère des Corporations dans les réponses aux questions que nous avons soulevées (augmentations de contingentements, gestion des contingentements par la Suisse, importation des produits semi-travaillés de cuivre, importation des machines Bühler, etc.) s'expliquent par le fait qu'aucune disposition ne pouvait être prise pendant la période de préparation du fameux décret ministériel du 16 février qui, à son tour, vient compliquer encore notre situation.

Contrairement à nos habitudes, je ne vous cache pas que nous sommes assez pessimistes en ce sens que nous prévoyons de grandes difficultés pour obtenir ce que nous voulons. Néanmoins, nous continuons nos efforts et nous espérons aboutir dans un délai raisonnable à une solution favorable de toutes ces difficultés.

*P. S.*³: Nos impressions pessimistes sont quelque peu modifiées à la suite de notre entretien de ce jour avec M. le Ministre Ciancarelli qui a fait l'objet de notre message téléphonique de tout à l'heure

3. Ajouté à la main et signé par C. Rezzonico.